

Compte rendu des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen



Vendredi 22 octobre 2021

Certifié QSE



Compte-rendu des délibérations_ Conseil d'administration du 22 octobre 2021

1

Paraphe :   *CT*

Les membres du Conseil d'administration de l'EID Méditerranée, légalement convoqués par suite d'une convocation en date du 07 octobre 2021 se sont réunis au siège de l'EID Méditerranée, 165 avenue Paul-Rimbaud à Montpellier le vendredi 22 octobre 2021 à 15h00.

Nombre

d'Administrateurs :

En exercice	12
Présents	5
Absents représentés par pouvoir	4
Votants	9
Absents excusés	3

Collectivités membres : 6

Collectivités présentes : 5

Collectivités représentées : 6

Présents au siège :

M. Francis MORLON (CD 11) ; Mme Martine AMSELEM (CD 13) ; Mme Bérengère NOGUIER (CD 30) ; M. Christophe MORGO (CD 34) ; Mme Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie).

Absents représentés par pouvoir :

Mme Séverine MATEILLE (CD 11) à Francis MORLON (CD 11) ; M. Martial ALVAREZ (CD 13) à Mme Martine AMSELEM (CD 13) ; M. Robert CRAUSTE (CD 30) à Mme Bérengère NOGUIER (CD 30) ; Mme Martine ROLLAND (CD 66) à M. Christophe MORGO (CD 34).

Absents excusés :

M. Cyril MEUNIER (CD 34) ; Mme Françoise CHATARD (CD 66) ; M. Sébastien DENAJA (C.R. Occitanie).

• **Assistaient à la séance**

Collectivités membres : M. Gilles LORENTE, Chargé de mission Eau et Zones Humides (CD 34)

Eid Méditerranée : M. Bruno TOURRE, Directeur général ; Mme Anne-Sophie DORMONT, Secrétaire générale ; M. Jean-Louis GÉLY, Directeur de la Communication et des Relations Extérieures ; M. Rémy CLUSET, Directeur technique ; M. Christophe LAGNEAU Directeur recherche et développement ; M. Hugues HEURTEFEUX Directeur logistique et Responsable du pôle Littoral.

- Mme Catherine BOSSIS (C.R. Occitanie), est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
- Constatant que le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut légalement délibérer.

Certifié QSE



- **Délibération N°2021-53 - Réforme de matériel**

Réformes pour prochaines ventes :

Num immo	Libellé	Montant	Date d'acquisition	Num mandat
20130079	MITSUBISHI L200 - CR716JJ	29 796,52 €	28/03/2013	715
20130141	FIAT PANDA - CV057VB	13 340,00 €	22/07/2013	1573

➤ ***Le Conseil d'Administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants approuve les réformes pour les prochaines ventes du matériel cité.***

- **Délibérations N°2021-54 - Projet DiMoC « Composantes de la diversité des maladies transmises par les moustiques face au changement climatique »**

L'UMR Mivegec de l'IRD (Dr David Roiz et Dr Gilbert LeGoff) sollicite la collaboration de l'EID Méditerranée pour la réalisation de captures de moustiques sur le terrain en Camargue dans le cadre du projet DiMoC.

Le projet DiMoc, cofinancé dans le cadre de l'appel à projet BiodiVERsA pour la période de 01/03/2020 à 31/02/2023, implique cinq partenaires de 4 pays : Department of Biogeography, University of Bayreuth (coordinateur) et Arbovirology, Bernhard Nocht Institute for Tropical Medicine of Hambourg (Allemagne) ; Unité d'entomologie médicale, Institut de médecine tropicale d'Anvers (Belgique) ; l'UMR Mivegec IRD de Montpellier (France) et Disease ecology and One Health Unit, National Autonomous University of Mexico (Mexique).

L'objectif du projet DiMoC est de mieux comprendre les interactions entre les vecteurs (e.g. les moustiques) et les hôtes (e.g. les animaux) qui façonnent la circulation des Flavivirus et notamment le virus responsable de la fièvre de West Nile, en France (Camargue), en Allemagne et au Mexique (Yucatan). L'étude portera en particulier sur l'impact de la diversité des vecteurs, des hôtes et des virus sur le risque de transmission dans un gradient de présence humaine et d'utilisation des terres (urbaines, rurales et naturelles).

En Camargue, les études de terrain seront menées du printemps à l'automne 2021 et reconduites sur la même période en 2022 sur 9 sites. Il s'agit (1) de réaliser un suivi mensuel des populations moustiques et de leur abondance et ceci en réalisant des captures à l'aide de pièges BG-CO2 + attractif (BG Lure) et (2) de capturer des femelles de Culex pipiens gorgées dans la nature et dans des gîtes artificiels deux fois par semaine afin de - in fine - analyser leur repas de sang et ainsi déterminer quels vertébrés (notamment les oiseaux) ont été piqués.

La demande de collaboration porte sur une assistance d'un agent de l'EID Méditerranée (en renfort de l'équipe IRD) pour réaliser les captures sur la période de septembre à octobre 2021 (2 jours par semaine) et celle de mars à octobre 2022 pour 1 jour de terrain par semaine chaque mois, passant à 2 jours sur une semaine une fois par mois.

Le budget total du projet est de 947.628 €. Le budget alloué par l'IRD au travail confié à l'EID Méditerranée est fixé à 15.500 € sur les deux saisons, ce qui couvre la dépense en personnel (12 puis 30 jours de travail d'agent technique/saison au barème de facturation 2021, soit 3.660 € en 2021 puis 9.150 € en 2022), le reste couvrant les frais de déplacement.

➤ ***Le Conseil d'Administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants autorise le Président à signer la convention de collaboration à venir relative au projet DiMoC ainsi que toutes les pièces afférentes pour permettre à l'EID Méditerranée de participer à ce projet conformément au plan prédéfini.***

- **Délibération - N°2021-55 - Demande de subvention pour le projet MosquiFen (Mosquito Fence) « Démonstration d'une méthode de lutte complémentaire contre les moustiques dans les établissements (de plein air) recevant du public » auprès du PITE Littoral 21 (BOP 162, application du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018)**

Le Programme des Interventions territorialisées de l'Etat (PITE Littoral 21, décret n°2018-514 du 25 juin 2018) offre la possibilité d'apporter un financement de l'Etat (via la Préfecture de région) à des projets axés sur la problématique santé/environnement. L'EID Méditerranée propose de soumettre le projet « MosquiFen » dont l'exécution serait toutefois reportée pour l'essentiel sur l'année 2022.

Le projet « MosquiFen » (Mosquito Fence – Barrière à moustiques) a pour objectif de faire la démonstration de l'efficacité et de la faisabilité d'une méthode de lutte, complémentaire au larvicide Bti, recourant au piégeage en barrière des moustiques adultes résiduels permettant de réduire la nuisance au droit des établissements de plein air recevant du public (ERP type PA) sur la bande littorale. Il s'agit donc d'améliorer le confort des clients par une lutte intégrée contre les moustiques (larves et adultes) tout en évitant le recours à l'utilisation d'adulticides non sélectifs (pyréthrinoides) par des acteurs peu au fait de la réglementation de ces produits.

Ce projet est le pendant, pour les moustiques des zones humides, du projet VECTRAP, financé par l'ANSES, conduit depuis 2021 vis-à-vis des moustiques *Aedes albopictus* (moustique tigre).

La méthode consiste à disposer et assurer le suivi d'un nombre suffisant de pièges à femelles agressives pour assurer la protection de ces établissements suite à un traitement larvicide au Bti jugé insuffisamment efficace par l'EID-Med après contrôle post-traitement. Le dispositif de piégeage est positionné en ceinture autour de la zone à protéger sous la supervision d'un entomologiste. Les agents procèdent à des piégeages de contrôle en dehors et au sein de la zone protégée. Ces données servent à mesurer le niveau de la nuisance ambiante et l'efficacité du piégeage. Si les résultats sont positifs, deux approches sont envisagées pour un déploiement rapide : (i) des brigades d'intervention gérées par l'EID-Med en cas de risque de nuisance résiduelle avéré, (ii) des recommandations faites aux gestionnaires qui envisageraient d'installer leur propre dispositif de pièges de manière pérenne.

D'une durée de 14 mois, le projet se déroulera en deux phases, l'une portant sur l'expérimentation et la mise au point de la méthode sur des sites pilotes (de novembre 2021 à septembre 2022) suivi d'une phase de consolidation ou de démonstration (à partir de septembre 2022) où la stratégie est appliquée à la demande en conditions de nuisances réelles. Le projet est finalisé par la rédaction d'un vadémécum de recommandations à destination des ERP type PA et des collectivités. Cette pratique de lutte physique permettra de réduire le recours aux traitements aduictides privés de rattrapage, dans des milieux souvent sensibles.

Le coût total du projet est évalué 190.600 € qui se décompose en 98.000 € de charges en personnel permanent non éligible, et d'autres dépenses éligibles à la subvention : 49.000 € de charges de personnel non permanent, 4.000 € de consommables, 20.000 € de matériels durables (pièges), 1.000 € de communication/valorisation, 5.000 € de frais de mission, 10.000 € pour l'assistance scientifique extérieure (prestations intellectuelles de l'UMR Mivegec IRD et de l'EHESP) ainsi que 3.600 € de frais généraux. Le montant total de la subvention demandé au PITE Littoral 21 est de 92.600 €, soit 48,58 % du budget total prévisionnel.

- **Le Conseil d'Administration après avoir délibéré et à l'unanimité des votants:**
- **approuve le projet MOSQUIFEN,**
 - **autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce projet.**

Fait à Montpellier, le 27 OCT. 2021

Le Président de l'EID Méditerranée,

Christophe MORGO

Le présent compte rendu des délibérations est affiché et mis à disposition sur le site internet de la collectivité.